



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2026- 05

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES INSTANCES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de la fonction publique, notamment ses articles [L. 211-1 à L. 211-4](#), [R. 252-5](#), [R. 252-6](#) et [R. 271-7](#) ;

Vu le [décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié](#) relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le [décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié](#) relatif à aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment [son article 3](#) ;

Vu l'[arrêté du 2 juillet 2025](#) fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique, notamment son article 2 ;

Vu la [circulaire du 5 janvier 2018](#) relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique de l'État ;

Le Comité social d'administration informé le 5 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1er : L'effectif de l'établissement au 1^{er} janvier 2026 s'établit à 155 agents, dont 74 titulaires et 81 contractuels.

Article 2 : La part de femmes et d'hommes s'établit comme suit :

Nombre de femmes : 93 soit 60 %

Nombre d'hommes : 62 soit 40 %

Article 3 : Les parts respectives de femmes et d'hommes sont prises en compte pour déterminer le nombre de candidates et de candidat de chaque sexe lors de la constitution des listes pour les élections professionnelles de décembre 2026.

À Lyon, le **13 MARS 2026**

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

